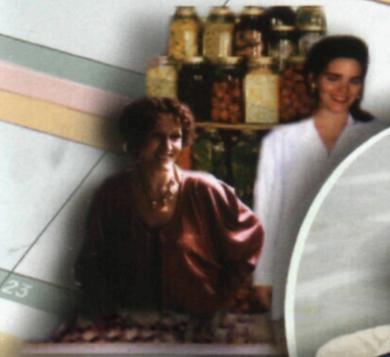
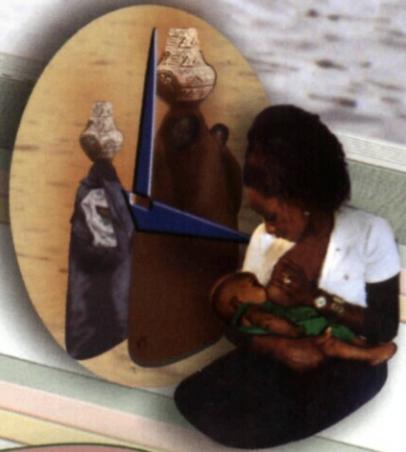
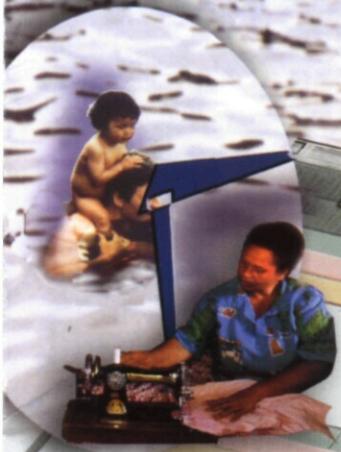


Avril



23

**Le travail invisible,
ça compte!**



20



**Campagne
de sensibilisation**

Journée du travail invisible

1^{er} mardi d'avril

En 1992, Statistique Canada estime que la valeur annuelle du travail non rémunéré :

- représente entre 34,0% et 54,2% du Produit intérieur brut (PIB), soit entre 235 et 374 milliards\$ (incluant le bénévolat) ;
- se situe pour une femme au foyer, à temps plein avec des enfants :
en 1992, entre 24 351\$ et 30 025\$;
en 2001, entre 28 315\$ et 34 913\$ (valeur indexée en dollars 2001).

En 1995, les Nations-Unies estiment à 11 000 milliards \$ US la valeur annuelle du travail invisible et non rémunéré des femmes à travers la planète.

Le travail invisible, ça compte !

Le travail invisible, non rémunéré, comprend l'ensemble du travail au foyer accompli au sein de la famille et du bénévolat réalisé dans la communauté, quel que soit le statut de la personne : travailleuse ou travailleur au foyer, sur le marché du travail, aux études ou en recherche d'emploi, retraitées et retraités... Dans les pays du tiers-monde, il comprend aussi le transport de l'eau, la production agricole et artisanale liée à la survie de la famille.

Le travail au foyer se caractérise par deux aspects et ne se limite pas à la résidence familiale :

L'aspect privé englobe la production domestique de biens et services entre personnes autonomes : entretien du foyer, confection des repas, courses. Ces tâches sont effectuées pour soi-même ou au bénéfice de personnes autonomes : conjoint ou conjointe, grands enfants ou autres adultes.

L'aspect social englobe

le rôle parental auprès des enfants : les mettre au monde, les éduquer, voir à leur entretien et leur santé, en prendre soin au quotidien, faire le suivi des travaux scolaires... ;

le rôle de dispensatrice ou dispensateur de soins (aidante et aidant) auprès d'adultes non autonomes de façon temporaire ou permanente : donner des soins personnels d'hygiène et médicaux requis par la condition des personnes et aider à la gestion de leurs finances personnelles...

Quant au bénévolat, il comprend tout le travail non rémunéré réalisé dans la communauté, les institutions de santé ou scolaires et les organismes communautaires et municipaux.

Pourquoi comptabiliser le travail invisible ?

- Pour faire preuve d'équité envers les femmes qui assument majoritairement ce travail.
- Pour reconnaître et valoriser les personnes qui l'effectuent car leur rôle est bénéfique et indispensable à toute la société.
- Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes qui l'effectuent par des mesures de soutien aux aidantes et aidants ou de conciliation famille et travail pour les parents.
- Pour rendre visible le travail non rémunéré partout à travers le monde en l'intégrant au PIB.
- **Surtout pour enrayer la pauvreté des femmes** en assurant la sécurité financière de celles qui effectuent du travail invisible à temps plein et des salaires acceptables à celles qui occupent des emplois similaires et rémunérés bien maigrement.

Plus de trois décennies d'implication : **l'Afeas et le travail invisible**

Ensemble, les 20 000 membres Afeas, déterminées et tenaces, ont la certitude qu'un jour, pas si loin, le travail invisible sera reconnu socialement et économiquement, à cause de son apport essentiel à la société. L'implication de l'Afeas dans le dossier du travail invisible, depuis 1966, a revêtu plusieurs facettes afin d'obtenir des solutions concrètes en fonction des multiples responsabilités des femmes, qu'elles soient mères, aidantes, au travail, aux études ou au foyer.

Femmes collaboratrices

En 1974, l'Afeas entreprend de faire reconnaître le statut des femmes collaboratrices de leur mari dans des entreprises familiales. En 1980, le gouvernement du Québec les reconnaît comme des employées et, à ce titre, elles peuvent dorénavant bénéficier d'un salaire.

Loi 146 - Patrimoine familial

En août 1988, l'association défend son mémoire sur les droits économiques des conjoints devant la commission parlementaire. En juin 1989, PREMIÈRE VICTOIRE LÉGALE, l'adoption de la *Loi sur les droits économiques des conjoints* qui rend obligatoire le partage des biens acquis durant le mariage en cas de dissolution de celui-ci. Il s'agit d'une reconnaissance tangible de la valeur économique du travail invisible effectué au foyer par les femmes.

Accès au crédit pour les travailleuses au foyer

En avril 1991, l'Afeas obtient la possibilité pour ses membres, travailleuses au foyer, d'acquérir une carte de crédit affinité Visa-Desjardins-AFEAS malgré le fait qu'elles n'aient pas de revenu.

Crédit d'impôt pour frais de garde

En mars 1993, l'association demande l'octroi d'un crédit d'impôt pour frais de garde pour les parents qui prennent soin de leurs enfants à la maison. Pour cela, elle fait déposer à l'Assemblée nationale, par douze députées et députés, une pétition de 52 300 signatures.

Régime des rentes du Québec

En septembre 1996, l'Afeas, dans son mémoire à la Commission parlementaire des Affaires sociales sur la réforme du Régime des rentes du Québec, revendique la mise en place de mesures reconnaissant le travail effectué au foyer sans rémunération.

Prestation pour aînés

En 1997 et 1998, l'Afeas, avec l'*Opération carte postale*, achemine 52 000 cartes signées aux instances politiques. Dans le cadre du dépôt d'un projet de loi fédéral instituant une nouvelle prestation pour les aînés, elle s'oppose à toute mesure qui appauvrirait les femmes. Elle défend le principe du revenu individuel plutôt que familial dans le calcul des prestations. VICTOIRE : le gouvernement fédéral retire son projet de loi.

Équité fiscale pour la famille avec enfants à charge

Le 14 mai 1999, dans son mémoire sur l'*Équité fiscale pour la famille avec enfants à charge* présenté au Comité permanent des Finances de la Chambre des communes à Ottawa, l'Afeas défend l'universalité des programmes et la transformation des exemptions en crédits d'impôt remboursables.

Bref historique Afeas

L'**Afeas** provient de la fusion, en 1966, de deux organismes : l'UCFR (Union catholique des femmes rurales) et les CED (Cercles d'économie domestique). Avec ses 17 000 membres et ses quelque 400 groupes locaux réparties en 12 régions, l'Afeas **regroupe** des Québécoises intéressées à la promotion des femmes et à l'amélioration de la société. Par l'**éducation**, elle vise à provoquer une réflexion individuelle et collective sur les droits et les responsabilités des femmes et incite ses membres à réaliser des **actions** concrètes dans leur milieu en vue d'un **changement social**.

L'**Afeas** a permis de faire avancer la condition des femmes dans différents dossiers, entre autres : reconnaissance du statut des femmes collaboratrices, droit familial, pensions de sécurité de vieillesse, reconnaissance du travail invisible et non rémunéré des femmes, virage ambulatoire... Comme groupe de services et de défense de droits, elle fait partie de plusieurs tables de concertation : Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, Coalition féministe pour la transformation du réseau de la santé et des services sociaux, Coalition Femmes – Sages-femmes, Coalition pour le contrôle du tabac, Coalition pour le contrôle des armes à feu...

Siège social

(514) 251-1636 • info@afeas.qc.ca • www.afeas.qc.ca

Secrétariats régionaux

Abitibi-Témiscamingue : (819) 634-2032

Mauricie : (819) 694-9555

Bas-St-Laurent-Gaspésie : (418) 723-7116

Montréal-Laurentides-Outaouais : (514) 645-7013

Centre du Québec : (819) 474-6575

Québec-Chaudière-Appalaches : (418) 836-5081

Estrie : (819) 864-4186

Richelieu-Yamaska : (450) 773-7011

Hautes-Rivières : (819) 463-2946

Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau : (418) 345-8324

Lanaudière : (450) 754-1119

St-Jean-Longueuil-Valleyfield : (450) 658-2612



ACTIVE – CRÉDIBLE – REPRÉSENTATIVE – COMBATIVE – DÉMOCRATIQUE

Canada

Québec

Des réponses qui comptent. *Lilly*

**En 1995, les Nations-Unies estimaient
à 11 000 milliards \$ US la valeur annuelle
du travail invisible
et non rémunéré des femmes
à travers la planète.**



(514) 251-1636 • info@afeas.qc.ca • www.afeas.qc.ca

Canada

En collaboration avec

Québec

Lilly
Des réponses qui comptent.

Campagne de sensibilisation



**Le travail invisible,
ça compte!**



« La notion selon laquelle les travaux ménagers et le soin des enfants ne méritent pas d'être reconnus par la cour ne tient pas compte du fait que ces services ont une grande valeur (...). Cette notion est, par surcroît, pernicieuse et dévalue systématiquement les contributions des femmes à l'économie familiale. Elle a contribué au phénomène de la féminisation de la pauvreté. »

Madame la Juge McLachlin, extrait du jugement de la Cour suprême du Canada, *Peter c. Below* - 1993

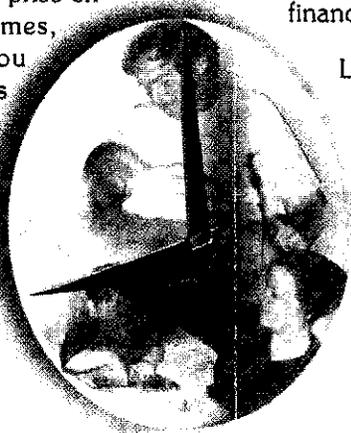
Le travail invisible, ça compte!

Le travail invisible, non rémunéré, identifie l'ensemble du travail au foyer accompli au sein de la famille et du bénévolat réalisé dans la communauté, quel que soit le statut de la personne : travailleuse ou travailleur au foyer, sur le marché du travail, aux études, en recherche d'emploi, retraitées et retraités...

Ce travail comprend la fonction de reproduction, les soins et l'éducation des enfants, la prise en charge des personnes non autonomes, qu'elles soient malades, âgées ou handicapées, et les tâches plus « domestiques ». Il inclut aussi le bénévolat dans la communauté et dans les institutions d'éducation ou de santé. Dans les pays du tiers-monde, il comprend aussi la production agricole et artisanale liée à la survie de la famille.

À l'échelle mondiale,

- les femmes assument la presque totalité du travail invisible, souvent en plus de leur travail rémunéré ;
- les femmes fournissent les 2/3 des heures de travail, ne reçoivent que 10% des revenus et possèdent moins de 1% de la propriété.



Le travail au foyer se caractérise par deux aspects

L'aspect privé englobe la production domestique de biens et services entre personnes autonomes : entretien du foyer, confection des repas, courses.

Ces tâches sont effectuées pour soi-même ou au bénéfice de personnes autonomes : conjoint ou conjointe, grands enfants ou autres adultes.

L'aspect social englobe

le rôle parental auprès des enfants : les mettre au monde, les éduquer, voir à leur entretien et leur santé, en prendre soin au quotidien, faire le suivi des travaux scolaires...

le rôle de dispensatrice ou dispensateur de soins (aidante et aidant) auprès d'adultes non autonomes de façon temporaire ou permanente : donner des soins personnels d'hygiène et médicaux requis par la condition des personnes et aider à la gestion de leurs finances personnelles.

Le travail au foyer s'effectue surtout à la résidence familiale mais ne s'y limite pas.

La travailleuse ou le travailleur au foyer

En 1992, l'Afeas détermine que la personne qui exécute le travail au foyer, tant dans ses aspects privé que social, porte le nom de **travailleuse ou travailleur au foyer**. Elle souhaite que cette appellation soit réservée à celles et ceux qui n'ont pas accès aux mesures sociales rattachées au travail rémunéré.

La valeur du travail invisible

En 1992, Statistique Canada estime que le travail non rémunéré, incluant du travail bénévole, représente entre 34,0% et 54,2% du Produit intérieur brut (PIB), soit entre 235 et 374 milliards \$.

De plus, la valeur annuelle du travail non rémunéré se situe pour :

- une femme au foyer, à temps plein avec des enfants, en 1992, entre 24 351\$ et 30 025\$ - en 2001, entre 28 315\$ et 34 913\$* ;
 - une femme en emploi, sans enfants, en 1992, entre 10 289\$ et 12 478\$ - en 2001, entre 11 964\$ et 14 509\$* ;
 - un homme moyen, en 1992, entre 7 790\$ et 10 310\$ - en 2001, entre 9 058\$ et 11 988\$*.
- * Valeur indexée en dollars 2001.



Pourquoi comptabiliser le travail invisible ?

- Pour faire preuve d'équité envers les femmes qui assument majoritairement ce travail.
- Pour reconnaître et valoriser les personnes qui l'effectuent car leur rôle est bénéfique et indispensable à toute la société.
- Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes qui l'effectuent par des mesures de soutien aux aidantes et aidants ou de conciliation famille et travail pour les parents.
- Pour rendre visible le travail non rémunéré partout à travers le monde en l'intégrant au PIB.
- **Surtout pour enrayer la pauvreté des femmes** en assurant la sécurité financière de celles qui effectuent du travail invisible à temps plein et des salaires acceptables à celles qui occupent des emplois similaires et rémunérés bien maigrement.

**Le travail invisible,
ça compte !**



À l'échelle mondiale,

- les Nations-Unies estiment à 11000 milliards \$ US la valeur annuelle du travail invisible et non rémunéré des femmes à travers la planète (ONU, 1995) ;
- les femmes fournissent les 2/3 des heures de travail, ne reçoivent que 10% des revenus et possèdent moins de 1% de la propriété (Mair, 1980) ;
- dans les pays industrialisés, les deux tiers du nombre total d'heures travaillées par les femmes ne sont pas rémunérées ;
- au Canada, dans un couple à deux soutiens financiers, les femmes de 20 à 44 ans ayant de jeunes enfants consacrent en moyenne 72% plus de temps aux soins dispensés aux enfants que les hommes (Clark, 2000).

Mais de quoi parle-t-on quand on parle du travail invisible, non rémunéré ?

Le travail invisible, non rémunéré, comprend l'ensemble du *travail au foyer accompli au sein de la famille et du bénévolat réalisé dans la communauté*, quel que soit le statut de la personne : travailleuse ou travailleur au foyer, sur le marché du travail, aux études ou en recherche d'emploi, retraitées et retraités... Dans les pays du tiers-monde, il comprend aussi le transport de l'eau, la production agricole et artisanale liée à la survie de la famille.

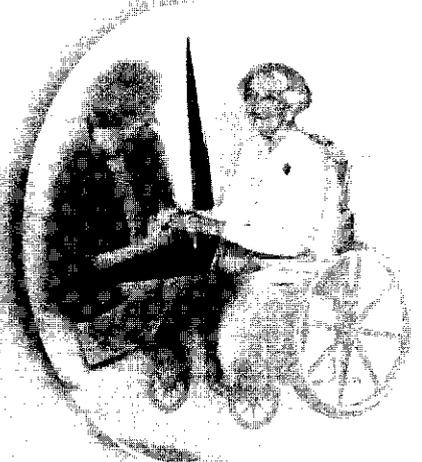
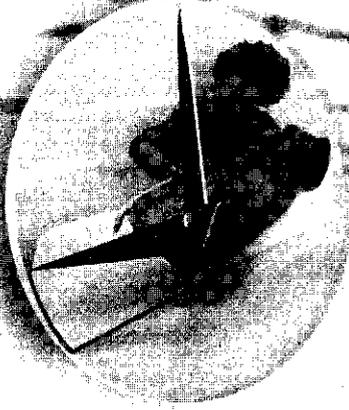
Selon l'**Afeas**, le travail au foyer se caractérise par deux aspects tout en ne se limitant pas à la résidence familiale :

L'aspect privé englobe *la production domestique de biens et services* entre personnes autonomes : entretien du foyer, confection des repas, courses. Ces tâches sont effectuées pour soi-même ou au bénéfice de personnes autonomes : conjoint ou conjointe, grands enfants ou autres adultes.

L'aspect social englobe *le rôle parental* auprès des enfants : les mettre au monde, les éduquer, voir à leur entretien et leur santé, en prendre soin au quotidien, faire le suivi des travaux scolaires... ;

le rôle de dispensatrice ou dispensateur de soins (aidante et aidant) auprès d'adultes non autonomes de façon temporaire ou permanente : donner des soins personnels d'hygiène et soins médicaux requis par la condition des personnes et aider à la gestion de leurs finances personnelles...

De son côté, Statistique Canada se sert en général du critère de la tierce personne, c'est-à-dire de la notion selon laquelle une activité est considérée comme productive si elle peut être déléguée à une autre personne. Certaines activités comme marcher, étudier, manger... ne pouvant être déléguées ou échangées, elles ne sont pas considérées comme du travail non rémunéré.



Pourquoi comptabiliser le travail invisible ?

En 1992, Statistique Canada estime que la valeur annuelle du travail non rémunéré :

- *représente entre 34,0% et 54,2% du Produit intérieur brut (PIB), soit entre 235 et 374 milliards \$ (incluant le bénévolat) ;*
- *se situe pour une femme au foyer, à temps plein avec des enfants, en 1992, entre 24 351\$ et 30 025\$ en 2001, entre 28 315\$ et 34 913\$ (valeur indexée en dollars 2001).*

À l'Afeas, les membres ont la certitude que la reconnaissance de la valeur du travail invisible revaloriserait les personnes qui l'accomplissent. De plus, les données extraites des recensements et des enquêtes sociales générales permettraient d'obtenir la mise en place de politiques à leur intention et ainsi faciliter leur tâche. Ces mesures sociales, économiques et fiscales contribueraient à améliorer le statut des femmes, premières responsables du travail invisible, et leur autonomie sociale et financière.

Par ailleurs, cette évaluation du travail invisible et sa comptabilisation au PIB rendrait visible la contribution des femmes à la société. « Selon le Bureau international du travail (BIT), si ce travail fantôme non rémunéré que les femmes effectuent... était intégré dans les statistiques du travail, ... le taux de participation des femmes serait alors égal, voire supérieur, à celui des hommes » (Natasha David, 1996).

Ainsi, comptabiliser le travail invisible, non rémunéré, c'est :

- faire preuve d'équité envers les femmes qui assument majoritairement ce travail ;
- reconnaître et valoriser les personnes qui l'effectuent car leur rôle est bénéfique et indispensable à toute la société ;
- répondre aux besoins spécifiques des personnes qui l'effectuent par des mesures de soutien aux aidantes et aidants ou de conciliation famille et travail pour les parents ;
- rendre visible le travail non rémunéré partout à travers le monde en l'intégrant au PIB ;
- **surtout enrayer la pauvreté des femmes** en assurant la sécurité financière de celles qui effectuent du travail invisible à temps plein et des salaires acceptables à celles qui occupent des emplois similaires et rémunérés bien maigrement.

**Le travail invisible,
ça compte !**

Le travail invisible, le mesurer pour le rendre visible

Dans « Un monde à part : Les femmes et l'économie mondiale », rapport de recherche produit pour la Confédération internationale des syndicats libres, l'auteure souligne au sujet du travail invisible que

« ... cette contribution essentielle des femmes à l'économie mondiale continue d'être occultée. Dans les statistiques de l'emploi et les comptabilités nationales, la place des femmes est sous-estimée. Une sous-estimation accentuée par l'accroissement du « travail fantôme », ce travail invisible, non rémunéré mais pourtant indispensable que des millions de femmes effectuent dans les secteurs domestique, agricole et informel. ... Le caractère restrictif de la définition de l'activité économique telle qu'elle est prise en compte par les statistiques nationales est intimement lié au peu de reconnaissance économique accordée aux femmes. » (Natasha David, 1996)

Pour l'Afeas et ses membres, la reconnaissance du travail invisible et non rémunéré permet la revalorisation des personnes qui l'accomplissent. En effet, comment accepter la violation des droits des femmes et des hommes si leur rôle au sein de leur communauté est jugé essentiel à son développement et à sa survie ? La reconnaissance de cette contribution, à la fois sociale et économique, a des impacts majeurs non seulement sur le plan individuel ou de la famille mais aussi des sociétés en général.

Pour l'Afeas et ses membres, la question de la reconnaissance du travail invisible et non rémunéré est, avant tout, une question de justice sociale qui déborde la scène québécoise et canadienne. Tout en revendiquant ici, aux deux paliers de gouvernements, pour des mesures sociales, fiscales et économiques pour les femmes et les familles québécoises, l'Afeas s'allie, depuis une vingtaine d'années, aux groupes canadiens et internationaux qui demandent cette reconnaissance pour toutes les femmes du monde.

À partir des définitions données au travail invisible, l'Afeas a demandé des mesures pour supporter les femmes et les familles dans leur rôle face aux enfants et aux personnes âgées ou non autonomes.

Au plan social et économique, ces demandes touchent :

- l'accès à l'ensemble des mesures sociales accessibles aux travailleuses et travailleurs rémunérés ;
- la rémunération pour les soins dispensés aux personnes en perte d'autonomie, entre autres, dans le cadre du virage ambulatoire ;
- des mesures de remplacement lors de maladie ou même accident dans le cadre des fonctions assumées ;
- des services de garde, des congés de maternité et parentaux, des allocations familiales...

Au plan fiscal, ces demandes visent à obtenir :

- des crédits d'impôt remboursables pour frais de garde ;
- un crédit d'impôt universel ;
- la participation aux régimes de rentes (Québec et Canada) ;
- des congés de rentes (RRQ) pour les années passées au foyer avec les enfants ou les personnes âgées ou non autonomes...

Par ailleurs, pour permettre de reconnaître cette contribution à la société qu'est le travail invisible, l'Afeas demande qu'il soit mesuré, évalué et comptabilisé dans les comptes nationaux, comme s'y est engagé le Canada dans le cadre des Conférences internationales sur les femmes en 1985 (Nairobi), 1995 (Beijing) et 2000 (Beijing +5). Ainsi pour l'Afeas, il s'agit de :

Mesurer le travail non rémunéré grâce aux données canadiennes obtenues par les Recensements quinquennaux et les Enquêtes sociales générales sur l'emploi du temps. Ces instruments, implantés et analysés par Statistique Canada, permettent d'établir la quantité et le type de travail effectué par les citoyennes et citoyens.

Évaluer le travail non rémunéré afin de connaître et reconnaître la valeur de cette contribution chaque année au même titre que celle de l'économie marchande.

Deux méthodes sont actuellement utilisées :

La première est appelée **coût d'opportunité ou le gain potentiel**. Elle permet d'évaluer le gain que ferait la personne si elle consacrait son temps à des activités rémunérées. Ce coût, ou gain potentiel, a une signification économique car il peut influencer les décisions du ménage. Cette méthode est utile pour identifier de combien le Produit intérieur brut (PIB) est diminué lorsqu'un grand nombre de personnes se retirent du marché du travail pour s'occuper du foyer et des membres de la famille. Cependant, elle ne permet pas de comparer adéquatement une femme et un homme, un médecin et une serveuse, une personne avec un enfant et une autre avec trois enfants ou une personne âgée ou non autonome.

La seconde s'appuie sur le **coût de remplacement**. La valeur est établie en fonction des coûts nécessaires pour acheter les mêmes services si les personnes décident de ne pas les effectuer elles-mêmes. Cette méthode utilise deux options : celle du salaire d'une généraliste qui effectue l'ensemble des tâches et celle du salaire d'une spécialiste pour chacune des tâches effectuées.

Comptabiliser le travail non rémunéré dans le Produit intérieur brut (PIB) pour rendre visible cet apport essentiel, principalement des femmes, au pays. Les ententes actuelles visent à instaurer des comptes satellites, compatibles avec les comptes nationaux plutôt que d'inclure le travail non rémunéré dans le PIB.



**Le travail invisible,
ça compte!**



Plus de trois décennies d'implication : **l'Afeas et le travail invisible**

Depuis sa fondation en 1966, l'Afeas, par l'éducation et l'action sociale, favorise la promotion de la femme et l'amélioration de la société. De plus, l'Afeas identifie les lieux où le travail invisible des femmes est présent afin d'en faire reconnaître la valeur sociale et économique.

À cet effet, les membres de l'Afeas réalisent de nombreuses actions pour obtenir la reconnaissance du travail invisible des femmes : l'élaboration de dossiers, de mémoires et d'études, la demande de reconnaissance auprès de plusieurs institutions publiques, l'organisation de colloques, la participation à des conférences internationales, la production de publications, etc. Voici quelques-unes de ces actions :

Femmes collaboratrices

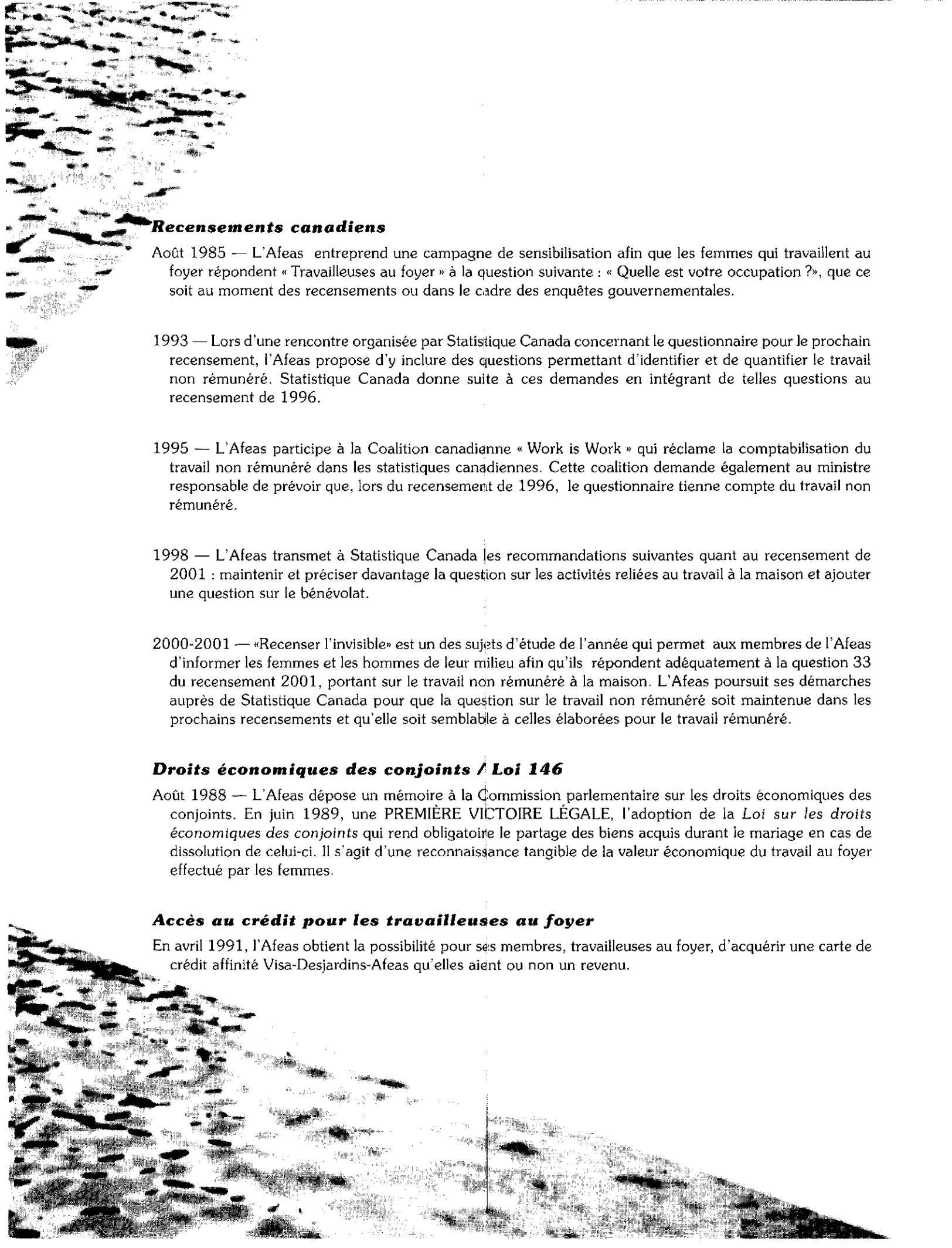
1974 – 1980 — L'Afeas entreprend d'étudier la situation des femmes collaboratrices de leur mari dans une entreprise familiale. Ce fut le premier grand chantier vers la reconnaissance du travail invisible et non rémunéré accompli par les femmes. Le 25 mars 1980, le ministre des Finances du Québec, Jacques Parizeau, annonce de nouvelles mesures. Les femmes collaboratrices peuvent dorénavant être considérées comme des employées ayant droit à un salaire. On reconnaît ainsi, par des mesures concrètes, le travail invisible réalisé par les conjointes dans l'entreprise familiale.

Femmes au foyer

1982 – 1986 — Un rapport de recherche sur la situation des travailleuses au foyer est produit en collaboration avec l'Université de Montréal et des colloques régionaux et national sous le thème « Moi aussi j'travaille au foyer » sont organisés en 1984. En janvier 1986, l'Afeas dépose un mémoire concernant les femmes au foyer devant la Commission consultative sur le travail (Commission Beaudry) et participe aux consultations régionales. De ce dossier découlera les nombreuses prises de position adoptées par les membres.

Reconnaissance du travail invisible et non rémunéré à l'international

Dans son souci de faire reconnaître le travail invisible et non rémunéré, l'Afeas assiste aux conférences internationales sur les femmes des Nations-Unies tenues à Nairobi en 1985 et à Beijing en 1995. L'un des buts de ces conférences est de faire reconnaître et de faire adopter par les pays concernés des mécanismes pour mesurer, évaluer et comptabiliser le travail invisible. En juin 2000, l'Afeas est également présente lors des réunions à New-York (Beijing + 5) afin de faire le suivi sur les résolutions adoptées aux conférences internationales précédentes.



Recensements canadiens

Août 1985 — L'Afeas entreprend une campagne de sensibilisation afin que les femmes qui travaillent au foyer répondent « Travailleuses au foyer » à la question suivante : « Quelle est votre occupation ? », que ce soit au moment des recensements ou dans le cadre des enquêtes gouvernementales.

1993 — Lors d'une rencontre organisée par Statistique Canada concernant le questionnaire pour le prochain recensement, l'Afeas propose d'y inclure des questions permettant d'identifier et de quantifier le travail non rémunéré. Statistique Canada donne suite à ces demandes en intégrant de telles questions au recensement de 1996.

1995 — L'Afeas participe à la Coalition canadienne « Work is Work » qui réclame la comptabilisation du travail non rémunéré dans les statistiques canadiennes. Cette coalition demande également au ministre responsable de prévoir que, lors du recensement de 1996, le questionnaire tienne compte du travail non rémunéré.

1998 — L'Afeas transmet à Statistique Canada les recommandations suivantes quant au recensement de 2001 : maintenir et préciser davantage la question sur les activités reliées au travail à la maison et ajouter une question sur le bénévolat.

2000-2001 — «Recenser l'invisible» est un des sujets d'étude de l'année qui permet aux membres de l'Afeas d'informer les femmes et les hommes de leur milieu afin qu'ils répondent adéquatement à la question 33 du recensement 2001, portant sur le travail non rémunéré à la maison. L'Afeas poursuit ses démarches auprès de Statistique Canada pour que la question sur le travail non rémunéré soit maintenue dans les prochains recensements et qu'elle soit semblable à celles élaborées pour le travail rémunéré.

Droits économiques des conjoints / Loi 146

Août 1988 — L'Afeas dépose un mémoire à la Commission parlementaire sur les droits économiques des conjoints. En juin 1989, une PREMIÈRE VICTOIRE LÉGALE, l'adoption de la *Loi sur les droits économiques des conjoints* qui rend obligatoire le partage des biens acquis durant le mariage en cas de dissolution de celui-ci. Il s'agit d'une reconnaissance tangible de la valeur économique du travail au foyer effectué par les femmes.

Accès au crédit pour les travailleuses au foyer

En avril 1991, l'Afeas obtient la possibilité pour ses membres, travailleuses au foyer, d'acquérir une carte de crédit affinité Visa-Desjardins-Afeas qu'elles aient ou non un revenu.

Crédit d'impôt pour frais de garde

16 mars 1993 — L'Afeas réclame une mesure fiscale reconnaissant la valeur du travail au foyer, soit un crédit d'impôt pour frais de garde pour les parents qui prennent soin de leurs enfants à la maison. L'Afeas dépose à l'Assemblée nationale, par l'entremise de douze députées et députés, une pétition où figuraient 52 300 signatures recueillies à travers le Québec.

Régime des rentes du Québec

Septembre 1996 — Mémoire soumis à la Commission parlementaire des Affaires sociales sur la réforme du Régime des rentes du Québec (RRQ). L'Afeas rappelle aux membres de la Commission l'une de ses principales revendications, datant de 1977 : des mesures permettant la reconnaissance du travail effectué au foyer sans rémunération telles que l'intégration des travailleuses au foyer au RRQ.

Prestation pour aînés

En 1997 et 1998, l'Afeas, avec *l'Opération carte postale*, achemine 52 000 cartes signées aux instances politiques. Dans le cadre du dépôt d'un projet de loi fédéral instituant une nouvelle prestation pour les aînés, elle s'oppose à toute mesure qui appauvrisse les femmes. Elle défend le principe du revenu individuel plutôt que familial dans le calcul des prestations. VICTOIRE : le gouvernement fédéral retire son projet de loi.

Équité fiscale pour la famille avec enfants à charge

Le 14 mai 1999, dans son mémoire sur *l'Équité fiscale pour la famille avec enfants à charge* présenté au Comité permanent des Finances de la Chambre des communes à Ottawa, l'Afeas défend l'universalité des programmes et la transformation des exemptions en crédits d'impôt remboursables.

Aidantes et le virage ambulatoire

1996-2001 — La transformation du système de santé avec le virage ambulatoire, loin de diminuer le travail invisible et non rémunéré des femmes, augmente son ampleur. Consciente de l'impact de cette nouvelle charge de travail sur les femmes, l'Afeas entreprend de nombreuses démarches : recherches, projets pilotes, publications de deux dossiers d'étude, dépliant et articles dans la *Revue Femmes d'ici* en plus de produire une trousse d'animation « *La force de l'action* ». Afin de rejoindre la population, l'association a formé une personne responsable du dossier dans chacune de ses douze régions. Ces porteuses régionales du dossier sont maintenant en mesure d'initier et de supporter des actions entreprises par les Afeas locales et régionales.

Par ailleurs, les membres de l'Afeas, lors des congrès provinciaux de 1998 à 2001, adoptent de nombreuses positions concernant les aidantes. De plus, elles déposent lors du congrès provincial annuel de 1999, une pétition de 52 500 noms appuyant ces demandes de support et de reconnaissance aux aidantes. Ces appuis sont remis à la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Pauline Marois, le 6 septembre 2000. Par la suite, l'ensemble de ces positions ont été présentées par les porte-parole de l'Afeas lors des consultations régionales et nationale de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair) afin d'apporter des solutions tangibles pour les aidantes.

Conciliation travail-famille

1998-2001 — L'Afeas met sur pied le projet *Conciliation travail-famille* en vue de faire reconnaître la valeur totale du travail fait par les femmes sur le marché du travail et à la maison. Elle demande aux employeurs, comme aux gouvernements, la mise en place de mesures supportant les travailleuses et travailleurs dans la conciliation du travail rémunéré et non rémunéré. Où qu'ils soient les parents ont toujours une somme de travail nécessaire pour les soins aux enfants et aux personnes malades, en plus des tâches domestiques.

En juin 2000, l'Afeas organise un séminaire-échange, « Conciliation travail – famille », qui regroupe autour de la même table différents intervenants impliqués dans le dossier : ministères, organismes para-publics et communautaires, organisations patronales et syndicales, chercheuses universitaires, entreprises privées et membres Afeas.

Politique familiale

1997 à 2001 — L'Afeas suit attentivement l'évolution de la Politique familiale québécoise. En ce qui concerne le régime québécois d'assurance parentale, l'Afeas présente un mémoire à la Commission des affaires sociales, le 5 octobre 2000, demandant expressément l'inclusion de toutes les femmes qui accouchent ou adoptent un enfant, qu'elles soient au travail ou non.

Dans le volet des allocations familiales, depuis l'an 2000, l'Afeas demande au Conseil des ministres :

- de laisser intégralement aux familles les hausses fédérales des Prestations canadiennes pour enfants prévues entre 2000 et 2004 ;
- d'apporter des ajustements aux budgets de la Politique familiale afin d'éviter, dans le futur, le phénomène des vases communicants, des allocations familiales vers les centres de petite enfance ;
- de réévaluer à la hausse les barèmes datant de 1993 en déterminant des niveaux de besoins essentiels des enfants qui tiennent compte des modifications, entre autres, du niveau de vie et des coûts liés à la consommation.

Campagne de sensibilisation et Journée du travail invisible

Avril 2001 — Sous le thème « Le travail invisible, ça compte ! », l'Afeas lance une campagne triennale de sensibilisation sur le travail invisible des femmes auprès de la famille. À cette occasion, l'Afeas crée la *Journée du travail invisible* qui se tiendra, chaque année, le premier mardi d'avril.





Recensement 2001

Question 33 : activités à la maison

Depuis 1985, l'Afeas travaille à la reconnaissance du travail invisible effectué auprès de la famille et de la communauté. Sa présence aux conférences internationales sur les femmes à Nairobi (1985) et à Beijing (1995) lui ont permis de suivre les recommandations adoptées par les pays participants, dont le Canada.

Lors de l'analyse du recensement canadien de mai 2001, les données provenant de la question 33 fourniront des renseignements détaillés sur le temps consacré aux travaux ménagers, aux soins des enfants et des personnes âgées. Selon Statistique Canada qui reconnaît l'importance du travail non rémunéré, cette question permet d'aborder la question des défis que les travailleuses et travailleurs rémunérés doivent relever pour équilibrer travail et responsabilités familiales.

QUESTION 33 : La semaine dernière*, combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes :

a) aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin pour les membres du ménage ou pour d'autres personnes, **sans paye ou sans salaire** ?

Par exemple, préparer les repas, laver l'auto, faire la lessive, tondre le gazon, faire des courses, faire la comptabilité, etc.

- Aucune Moins de 5 heures De 5 à 14 heures De 15 à 29 heures
 De 30 à 59 heures 60 heures et plus

b) à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, **sans paye ou sans salaire** ?

Par exemple, donner le bain à de jeunes enfants ou jouer avec eux, conduire les enfants à leurs activités sportives, les aider à faire leurs devoirs, parler avec les adolescents de leurs problèmes, etc.

- Aucune Moins de 5 heures De 5 à 14 heures De 15 à 29 heures
 De 30 à 59 heures 60 heures et plus

c) à offrir des soins ou de l'aide à une ou plusieurs personnes âgées, **sans paye ou sans salaire** ?

Par exemple, donner des soins personnels à une personne âgée faisant partie de la famille, visiter les personnes âgées, leur parler au téléphone, les aider à faire leurs emplettes, leurs opérations bancaires ou à prendre leurs médicaments, etc.

- Aucune Moins de 5 heures De 5 à 14 heures De 15 à 29 heures
 De 30 à 59 heures 60 heures et plus

*Note : Par **semaine dernière**, Statistique Canada entendait du dimanche 6 mai au samedi 12 mai 2001. À la question 33, les personnes inscrivent tout le temps consacré à chaque activité, même si deux activités se chevauchent.

Des données de 1996*

Tableau 1:

Répartition des personnes selon le sexe, la situation familiale et la situation sur le marché du travail et selon le nombre d'heures hebdomadaires de travail non rémunéré consacrées aux soins des enfants, et estimation des heures non rémunérées moyennes de soin des enfants et de travail de ménage, Canada, 1996

	Heures non rémunérées de soins des enfants							Heures non rémunérées moyennes		
	aucun	< 5	5 à 14	15 à 29	30 à 59	60 +	Total	Soins des enfants	Travail ménager	Ensemble
Hommes selon le statut familial										
15 ans et plus	65.6%	10.9%	10.9%	6.4%	3.5%	2.7%	100.0%	6.1	10.9	17.0
Vivant en famille	60.6%	12.2%	12.6%	7.3%	4.0%	3.2%	100.0%	7.0	11.3	18.3
époux/conjoints	53.5%	13.1%	15.3%	9.2%	5.0%	3.9%	100.0%	8.6	13.0	21.6
pères seuls	45.1%	10.9%	14.3%	10.8%	8.0%	11.0%	100.0%	14.5	15.5	30.0
enfants	85.5%	9.5%	3.4%	1.0%	0.3%	0.3%	100.0%	1.1	5.1	6.2
Vivant hors famille	87.3%	5.2%	3.6%	2.0%	1.3%	0.6%	100.0%	1.9	9.2	11.0
Femmes selon le statut familial										
15 ans et plus	57.6%	8.7%	9.6%	7.2%	6.8%	10.1%	100.0%	12.1	21.0	33.1
Vivant en famille	50.7%	9.2%	11.0%	8.6%	8.2%	12.4%	100.0%	14.6	22.8	37.4
épouses/conjointes	47.1%	8.4%	11.8%	9.7%	9.4%	13.6%	100.0%	16.2	26.2	42.4
mères seuls	32.4%	8.3%	13.6%	11.6%	11.9%	22.2%	100.0%	23.3	25.2	48.5
enfants	76.9%	13.0%	5.8%	2.0%	1.0%	1.4%	100.0%	2.7	6.8	9.5
Vivant hors famille	85.2%	6.7%	4.2%	1.8%	1.1%	0.9%	100.0%	2.1	13.8	15.9
Hommes avec enfants à la maison										
Total	30.3%	17.4%	23.1%	14.5%	8.1%	6.6%	100.0%	13.7	13.0	26.7
en emploi	26.7%	18.6%	25.0%	15.5%	8.2%	5.9%	100.0%	13.8	12.2	26.0
en chômage	26.0%	13.4%	19.2%	14.4%	11.6%	15.3%	100.0%	20.2	19.3	39.5
inactifs	57.6%	11.6%	12.0%	7.4%	5.0%	6.5%	100.0%	9.4	15.3	24.7
Femmes avec enfants à la maison										
Total	24.4%	8.9%	15.7%	14.2%	14.4%	22.4%	100.0%	25.3	28.2	53.5
en emploi	22.0%	10.2%	18.2%	16.3%	15.3%	18.1%	100.0%	23.8	24.9	48.7
en chômage	17.0%	6.7%	13.3%	13.1%	15.2%	34.7%	100.0%	32.8	34.2	67.0
inactives	31.0%	6.8%	11.1%	10.3%	12.4%	28.4%	100.0%	26.8	33.6	60.4

Source : Statistiques Canada, no. 93F0027XDB96014 et 96015, p. 2 et 3 de chaque document. Les données proviennent du recensement de 1996, Données - échantillon (20%).

* Les données du Recensement 2001 ne sont pas encore disponibles.

** Les heures moyennes ont été estimées en assignant la valeur moyenne de chaque intervalle d'heures. Pour la catégorie, «60 ou plus», une valeur de 62 heures a été assignée.



Une association de femmes actives

Organisme sans but lucratif, l'**Afeas** regroupe 17 000 Québécoises ayant pour but d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes et de défendre leurs droits.

En lien avec sa mission, l'Afeas vise à provoquer, par l'**éducation**, une réflexion individuelle et collective sur les droits et les responsabilités des femmes. De plus, elle incite ses membres à réaliser des **actions** concrètes dans leur milieu en vue d'amener des **changements sociaux**.

En bref

L'Afeas provient de la fusion, en 1966, de deux organismes : l'UCFR (Union catholique des femmes rurales) et les CED (Cercles d'économie domestique). En 2001, elle compte 17 000 membres et quelque 400 groupes locaux répartis en 12 régions.

Comme groupe communautaire, elle a largement contribué aux changements de mentalité en ce qui a trait au rôle des femmes et a incité des milliers d'entre elles à participer davantage aux différentes structures sociales, politiques et économiques. Pour atteindre ses objectifs, l'Afeas utilise différents moyens : la recherche-action, l'information et la sensibilisation, la formation et l'action sociale et politique.

Ses dossiers prioritaires

Travail invisible des femmes

Qu'il soit appelé «travail au foyer», «travail invisible» ou «travail non rémunéré», ce rôle, assumé généralement par les femmes auprès de leur famille et de leur communauté, est toujours en tête des préoccupations de l'Afeas depuis sa fondation, en 1966. Elle réclame la reconnaissance tangible de ce travail, tant au plan social qu'économique.

Aidantes et le virage ambulatoire

Actuellement, suite au désengagement de l'État avec le virage ambulatoire, les femmes assument de plus en plus les soins aux malades et aux personnes non autonomes. Depuis 1996, l'Afeas a entrepris des recherches pour développer ses positions face à cette situation, suggérant des améliorations au système de santé et, surtout, des mesures pour supporter les aidantes.

Conciliation famille et travail

Malgré leur présence croissante sur le marché du travail, les femmes restent les premières responsables de la famille. Pour contrer l'impact de cette double tâche, l'Afeas réclame des mesures favorisant un meilleur équilibre entre les responsabilités familiales et professionnelles.

Violence - Opération Tendre la main Afeas-Lilly

Une campagne de sensibilisation contre la violence, l'Opération Tendre la main, se déroule annuellement sur tout le territoire québécois depuis 1997. Au début de décembre, les groupes Afeas montent des centaines d'arbre de paix décorés de rubans blancs, symboles de la non violence.

Entrepreneurship au féminin

L'Afeas, en collaboration avec le Réseau des SADC (Société d'aide au développement des collectivités) offre à ses membres et aux femmes de leur milieu des services d'information, de formation et de financement pour le démarrage ou l'expansion de leur entreprise.